



REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
REGION DE L'OUEST
PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland
WEST REGION
PRESIDENT OF THE REGIONAL COUNCIL
GENERAL SECRETARIATE

DECISION REGIONALE N° 046/DR/RO/PCR/SG/2022 du 08 JUIN 2022

portant attribution du lot 1 du Dossier d'appel d'offre National en procédure d'urgence

N°03/AONO/RO/PCR/CIPM-BEC/2022 DU 18 MAI 2022 , POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AU LYCEE BILINGUE DE DJEBEM ; (LOT 1), POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE ET d'UN BUREAU DIRECTEUR AU BENEFICE DU LYCEE TECHNIQUE DE DJEBEM (LOT 2) LES DEUX LOTS DANS LA COMMUNE DE DEMDENG, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE L'OUEST, ET POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 4 SALLES DE CLASSES ET UN BLOC ADMINISTRATIF AU CES BILINGUE DE KOUEKONG. (LOT 3) DANSDEPARTEMENT DE LA MIFI.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu l'Arrêté N° 000452/O/MINDEVEL/ du 31 Décembre 2020 constatant l'élection de FOCKA FOCKA Jules Hilaire comme Président du Conseil Régional de l'Ouest à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 Décembre 2020 ;
- Vu la Décision Régional N° /DR/RO/PCR/SG les 2021 portantes constatations de la Commission interne de passation des Marchés de la Région de l'Ouest ;
- Vu le rapport d'analyse des offres par la sous-commission du 20 JUIN 2022 ;
- Vu le procès-verbal N20/PV/RO/PCR/CIPM/2022 du 27/06/2022 de proposition d'attribution de la Commission interne de passation des Marchés de la Région de l'Ouest ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

ARTICLE 1^{ER} : l'entreprise ETS DJOKO (D.K.B.F), Téléphone 677 78 76 32 et 693 80 58 03, est attributaire du lot 1 du DAO N°03/AONO/RO/PCR/CIPM-BEC/2022 DU 18 MAI 2022



- POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AU LYCEE BILINGUE DE DJEBEM ; (LOT 1)

ARTICLE 2 : Le montant toutes taxes comprises (TTC) est fixé à : 22 000 000 (Vingt-deux millions) francs CFA ;

ARTICLE 3 : Les délais d'exécution des travaux sont de trois (0 3) mois ;

ARTICLE 4 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera en français et anglais.

Bafoussam, le 28 JUIN 2022

LE PRESIDENT DU CONSEIL

REGIONAL

AMPLIATION

- MINMAP/MINDEVEL/MINFI/YDE
- GRO/BFSAM
- DR/MINMAP/OU
- ARMP/OU
- PRESIDENT/CIPM/RO
- CHRONO.



Jules Alain Focka Focka